Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 013-211300413-20240221-DEL240226_3-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : 33

MEMBRES REPRESENTES : 2

DATE DE LA CONVOCATION : **15 février 2024**

DELIBERATION **2024-03**

OBJET :

ADHESION ET SIGNATURE DE LA CHARTE POUR LE PLAN D'ACTUALISATION POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (PACTE) 2023-2028 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Pascal NALIN par Antonio MUJICA
Guy PORCEDO par Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 013-211300413-20240221-DEL240226_3-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 décembre 2023 approuvant la mise en place de la démarche PACTE,

Vu la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Energétique 2023-2028 fourni en annexe ;

Le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique – PACTE, représente l'engagement volontaire de Gardanne aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône pour accélérer la transition écologique du territoire et des habitants, construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

A travers ce PACTE le Département s'engage à accompagner les communes et les EPCI dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires :

- Réduire notre consommation d'énergie
- Réduire notre consommation d'eau
- Introduire la nature en ville
- Préserver les espaces naturels et sensibles et la biodiversité
- Encourager la mobilité douce
- Développer l'éco-citoyenneté

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
D'adhérer au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 (PACTE).

Article 2 :
D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 (PACTE).

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Le Maire

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Hervé GRANIER

Affiché le : 26 FEV. 2024